



**Vincent CALLEWAERT** est avocat au barreau de Bruxelles depuis 2001. Il est spécialisé dans les différents domaines du droit des assurances et bénéficie en particulier d'une large expérience en matière d'assurances de dommages : assurances de la responsabilité (professionnelle, exploitation, après livraison, D&O, automobile, vie privée, etc.), assurances de choses (incendie, vol, Tous Risques Chantier, œuvres d'art, etc.) et assurances de frais (assistance, protection juridique). Il conseille ses clients tant dans la phase précontractuelle (adaptation de polices étrangères au droit belge, négociations de couvertures) qu'au stade du contentieux judiciaire, en ce compris l'arbitrage.

Vincent CALLEWAERT est également maître de conférences invité à l'UCL où il enseigne le droit des assurances de dommages.

Expert à la Commission des assurances (organe consultatif créé par la loi de contrôle), il est par ailleurs membre du comité de rédaction de la *Revue Générale des Assurances et des Responsabilités* et du *Forum de l'Assurance*. Il est l'auteur de nombreuses publications en droit des assurances et est le coauteur du premier volume de la chronique de droit de la responsabilité civile (fait générateur et lien causal) qui a été publiée en 2009 aux éditions Larcier. Vincent CALLEWAERT intervient régulièrement en qualité d'orateur dans des conférences et colloques.

En février 2010, Vincent CALLEWAERT s'est vu reconnaître le titre de spécialiste en droit des assurances et de la responsabilité civile par l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles.